



Flash actualité - Politique

Tous les articles



Le DVD "Sarkoland" de l'humoriste Dahan privé de pub à la télévision

20.04.2009, 20h54

3 réactions | Réagir

Rechercher un article Recherche



La régie publicitaire de France Télévisions a renoncé à diffuser un spot pour un DVD de l'humoriste Gérard Dahan, intitulé "Sarkoland", après un avis négatif émis par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), a-t-on appris lundi de sources concordantes. La publicité montrait une caricature de Nicolas Sarkozy signée Cabu figurant sur la jaquette. L'ARPP (ex-BVP) a émis son avis en se fondant sur un décret de 1992 qui "interdit (à toute publicité) de heurter les convictions philosophiques, politiques et religieuses du téléspectateur", a dit à l'AFP le directeur général de l'autorité, Joseph Besnainou.



"On ne peut pas montrer Monsieur Sarkozy dans une publicité. On a déjà eu le cas avec le chanteur Cali disant que Chirac était un menteur. On a le droit de le dire dans la vie de tous les jours mais pas dans un espace publicitaire", a ajouté M. Besnainou, évoquant le délai de 50 ans après la mort d'un homme politique nécessaire pour que puisse être utilisé son image dans le cadre publicitaire.

Le DVD "Sarkoland" reprend un spectacle au vitriol de l'humoriste et imitateur Gérard Dahan largement consacré au chef de l'Etat. "En m'interdisant de faire de la publicité, on me censure. Ce refus porte atteinte au travail de plusieurs mois de toute une équipe, le mien et celui de mes co-auteurs", a déclaré Gérard Dahan à l'AFP.

"Que je sache, je ne suis qu'un humoriste et pas un politique, et je n'ai pas l'ambition de porter atteinte au crédit de l'Etat", a dit M. Dahan, qui "étudie toutes les possibilités juridiques pour ne pas en rester là".

Un avis négatif de l'ARPP n'est pas formellement contraignant. Une chaîne de télévision qui passe outre s'expose toutefois à une interdiction de diffusion a posteriori de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel, voire à une amende.

A France Télévisions Publicité, la régie publicitaire de France Télévisions, on déclare ne pas diffuser les spots qui n'ont pas reçu d'avis favorable de l'ARPP.

Flash actualité

Choisir un autre fil info : Dernière minute AFP

- 11h17 Le maître-chanteur de Nadine Morano condamné à 3.000 euros d'amende
- 11h10 Sri Lanka: les rebelles tamouls résistent malgré les appels à la reddition
- 11h07 Sarkozy vendredi dans le Val-d'Oise pour dévoiler son plan anti-chômage des jeunes
- 11h00 JO-2018: la ville sud-coréenne de Pyeongchang de nouveau candidate
- 10h54 Copé est "réglo" avec Sarkozy, mais garde sa "liberté de ton"

Toutes les dépêches

AFP

Tous les articles de la rubrique

